

Doctrine

LA JURISPRUDENCE *BELOKON-SORELEC*, OU L'AVÈNEMENT D'UN CONTRÔLE ILLIMITÉ DES SENTENCES

par

Charles JARROSSON

Professeur émérite de l'Université de Paris II Panthéon-Assas

RÉSUMÉ

Par un effet d'emballement mal maîtrisé, et en partant du souci louable de lutter contre la corruption, les arrêts rendus dans les affaires *Belokon* et *Sorelec* ont entraîné la jurisprudence dans un contrôle illimité de l'ordre public. Cette jurisprudence est éminemment critiquable. Elle repose sur une interprétation inexacte des arrêts *Plateau des Pyramides*, *Westman* et *Thalès*, et, quoi qu'elle affirme, elle opère une révision au fond des sentences. Cela a pour conséquences que le juge du contrôle admet des éléments nouveaux, dénie tout effet à la loyauté procédurale, à la bonne foi et au comportement des parties, ignore le recours en révision, se contente d'une preuve approximative fondée sur une méthode mal maîtrisée des indices. Tous ces inconvénients heurtent les fondements du droit français de l'arbitrage, ce qui est d'autant plus regrettable que cette jurisprudence est pratiquement inefficace. Elle ne peut donc être maintenue.

SUMMARY

*What started off as a laudable endeavour to stamp out corruption has quickly spiralled out of control, and French arbitral case law, with the recent decisions in the *Belokon* and *Sorelec* cases, has now crossed a dangerous line into a virtually limitless standard of review on grounds*